



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

transports fluviaux

Question écrite n° 98200

Texte de la question

M. Stéphane Demilly interroge Mme la ministre de l'environnement, de l'énergie et de la mer, chargée des relations internationales sur le climat sur la programmation pluriannuelle de l'énergie actuellement mise en consultation. Le volet relatif à la stratégie de développement de la mobilité propre de cette programmation évoque la conférence et le plan d'action pour le transport fluvial en son point 8.2.2. Cependant, le projet de Canal Seine-Nord Europe, dont les travaux sont prévus pour se dérouler de 2017 à 2023, n'est évoqué à aucun moment. Selon les différentes estimations, le Canal Seine-Nord Europe devrait permettre un report modal de la route vers la voie d'eau équivalent à 500 000 poids-lourds par an quelques années après sa mise en service, sachant qu'un convoi fluvial de 4 400 tonnes transporte autant de marchandises que 220 camions. Par ailleurs, il est à noter qu'une péniche de 1 500 à 3 000 tonnes émet 3 fois moins de CO2 qu'un camion. Ce projet est donc bon pour l'environnement et le développement de la mobilité propre. L'Union européenne a d'ailleurs reconnu cet intérêt en annonçant son soutien financier à hauteur de 42 % du coût du chantier. Il lui demande les dispositions qu'elle entend prendre afin d'intégrer ces données à la programmation pluriannuelle de l'énergie.

Données clés

Auteur : [M. Stéphane Demilly](#)

Circonscription : Somme (5^e circonscription) - Union des démocrates et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 98200

Rubrique : Transports par eau

Ministère interrogé : Environnement, énergie et mer

Ministère attributaire : Transports

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [26 juillet 2016](#), page 6877